

MISES EN GARDE
NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU
IRRITANT POUR LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

1. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
2. Ne pas ingérer. Manipuler avec soin et ne mélanger que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé.
3. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Prendre une douche tout de suite après le travail.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver les vêtements de protection séparément des autres vêtements. Laver les vêtements au détergent et dans l'eau chaude avant de les remettre. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.
6. Ne pas contaminer les eaux à usage domestique, les eaux d'irrigation, les lacs, les fossés, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
7. Ne pas effectuer d'application si un ruissellement ou une érosion est possible.
8. NE PAS utiliser dans des zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les zones dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposés au produit.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Équipement d'application complet

Porter un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes en caoutchouc pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une combinaison et des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. NE PAS contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p.ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. le sable, le sable loameux et les loams sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et NE PAS laisser l'eau y pénétrer. NE PAS expédier ni entreposer près de la nourriture pour humains et animaux, des semences ou des engrais. Entreposer dans un endroit frais (au-dessus de 5 °C), sec, fermé à clé et bien ventilé sans drain de plancher. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à part des autres pesticides afin d'éviter une contamination croisée.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE
NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU
IRRITANT POUR LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

1. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
2. Ne pas ingérer. Manipuler avec soin et ne mélanger que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé.
3. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Prendre une douche tout de suite après le travail.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver les vêtements de protection séparément des autres vêtements. Laver les vêtements au détergent et dans l'eau chaude avant de les remettre. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.
6. Ne pas contaminer les eaux à usage domestique, les eaux d'irrigation, les lacs, les fossés, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
7. Ne pas effectuer d'application si un ruissellement ou une érosion est possible.
8. NE PAS utiliser dans des zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les zones dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposés au produit.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Équipement d'application complet

Porter un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes en caoutchouc pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une combinaison et des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-

bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. NE PAS contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p.ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. le sable, le sable loameux et les loams sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et ne pas laisser l'eau y pénétrer. NE PAS expédier ni entreposer près de la nourriture pour humains et animaux, des semences ou des engrais. Entreposer dans un endroit frais (au-dessus de 5 °C), sec, fermé à clé et bien ventilé sans drain de plancher. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à part des autres pesticides afin d'éviter une contamination croisée.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Certain doit être dilué dans l'eau et appliqué au moyen d'un équipement d'application terrestre pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges suivantes :

1,5 L/ha (taux faible)

chardon des champs ♦ (infestations faibles)	laitue scariole
bardane	radis sauvage
lampourde glouteron	herbe à poux
sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps, 2-4 feuilles)	bourse-à-pasteur (rosettes de printemps seulement)
♦♦ prêle des champs	tabouret des champs (rosettes de printemps)
chénopode blanc	tournesol annuel
moutarde des champs	tournesol spontané
♦♦ plantain	vesce

♦ Suppression tout au long de la saison, avec possibilité de repousse à l'automne.

♦♦ Parties érigées seulement.

2,0 L/ha (taux élevé) – mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus

sarrasin de Tartarie	amarante à racine rouge
renouée liseron	ansérine de Russie
chardon des champs ♦ (infestations moyennes graves)	matricaire inodore (de 2 à 4 feuilles) et
canola spontané	renouée
séneçon vulgaire	laiteron potager
pissenlit (rosettes de printemps seulement)	laiteron des champs (parties érigées)
kochia à balais (répression) (de 2 à 4 feuilles)	

MODE D'EMPLOI

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR AGRICOLE

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572,1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Certain sur les mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis) et lorsque le chardon des champs est de 10 cm et plus, n'incluant pas le stade de bouton. Un temps frais ou sec peut nuire à la suppression des mauvaises herbes.

Blé, orge, avoine

Appliquer entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de feuille étendard. Appliquer l'herbicide Certain comme traitement terrestre en utilisant un volume de pulvérisation suffisant pour bien couvrir le feuillage. Appliquer entre 100 et 150 L/ha de volume de pulvérisation total par application terrestre. Un volume de pulvérisation plus grand assure une couverture et une suppression meilleures, particulièrement lorsque les mauvaises herbes ne sont pas en croissance active. Maximum d'une application par année.

Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)

Appliquer lorsque le lin a une hauteur de 5 cm à 15 cm. Une pulvérisation précoce réduit les risques de dommages à la culture. Appliquer entre 100 et 150 L/ha de volume de pulvérisation total par voie terrestre à une pression de 200 à 275 kPa. Pour assurer une couverture optimale, utiliser des buses à jet plat penchées vers l'avant à un angle de 45°. Maximum d'une application par année.

NOTE : Les taux supérieurs utilisés peuvent entraîner un retard de croissance et des dommages à la culture. Ceci sera toutefois compensé par le rendement supérieur dû à la suppression des mauvaises herbes.

Préparation de la bouillie de pulvérisation

Ajouter la moitié de la quantité nécessaire d'eau dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter en agitant la quantité requise d'herbicide Certain ainsi que le produit d'association pour le mélange, le cas échéant. Ajouter le reste de l'eau et poursuivre l'agitation au cours de la pulvérisation.

Les buses à miroir ou à jet en cône creux ne sont pas recommandées car elles donnent une pulvérisation inégale et inadéquate. Assurer une pulvérisation complète et uniforme sur toute la surface des feuilles des mauvaises herbes visées.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS utiliser dans les serres.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Certain directement sur, ou le laisser entrer en contact avec, les cultures de tournesol, de légumineuses, de fruits ou de légumes, de fleurs ou autres plantes à feuilles larges à conserver et ne pas laisser la bruine de pulvérisation dériver sur elles.

Rotation des cultures

Les champs ayant été traités à l'herbicide Certain peuvent être ensemencés en blé, en orge, en avoine et en seigle (sans contre-ensemencement de légumineuses fourragères, de trèfle ou de luzerne), en canola, en maïs, en pois de grande culture, en lin, en graminées fourragères, en moutarde, en betterave à sucre ou aménagés en jachère d'été. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement. Ne pas ensemencer en pois de grande culture avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages aux pois de grande culture cultivés en rotation. S'il y a une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois de grande culture (soit un total de 22 mois après l'application).

Délai à respecter avant la récolte/bROUTAGE

- Délai pour la coupe ou le brouillage des champs traités de blé, d'orge, d'avoine ou de lin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte des cultures de blé, d'orge, d'avoine ou de lin : 60 jours après l'application. Délai avant récolte du fourrage : 7 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Conditions de stress

Lorsque les mauvaises herbes sont stressées en raison d'une sécheresse, d'une inondation ou de températures chaudes ou froides (8 °C ou moins), prolongées, la suppression peut être diminuée ou retardée, car elles ne sont pas en croissance active. Des échappées de traitement peuvent survenir dans des conditions de stress prolongé ou de fertilité faible. Ne pas effectuer d'application sur des mauvaises herbes soumises à un stress durant plus de 20 jours en raison d'un manque d'humidité, sinon la suppression pourrait être inefficace.

Pour réduire la dérive du brouillard de pulvérisation

1. Utiliser des buses à grosses gouttelettes et à faible pression (200 à 275 kPa).
2. Pulvériser la bouillie à une dose de 100 à 200 L/ha.
3. Vaporiser lorsque la vitesse du vent est de 16 km/h ou moins.

Nettoyage de l'équipement

L'équipement utilisé pour pulvériser l'herbicide Certain doit être nettoyé à fond avant de servir à l'application d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

NE PAS appliquer ou mélanger ce produit avec un additif, un pesticide ou un fertilisant à moins que cela ne soit expressément recommandé sur la présente étiquette.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE CERTAIN POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE BLÉ ET L'ORGE

L'herbicide Certain peut être mélangé en réservoir avec un des produits indiqués dans le tableau ci-dessous pour une suppression à large spectre. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ailleurs dans cette étiquette ainsi que les graminées annuelles indiquées ci-dessous pour chaque produit seront supprimées par ce mélange en réservoir. Suivre toutes les mesures de précaution, les directives, ainsi que les limites de réensemencement et de rotation indiquées sur chacune des étiquettes et suivre celles qui sont les plus restrictives.

Produits d'association	Cultures	Taux des produits/ha - herbicide Certain + produit d'association	Graminées annuelles	Taux de l'adjuvant

Herbicide Achieve Liquide	blé de printemps, blé durum, orge	1,5 - 2,0 L + 0,5 L	folle avoine, sétaires verte et glauque, pied de-coq, ivraie de Perse	Turbocharge : 0,5 % v/v
Herbicide Assert 300 SC	blé de printemps, blé durum, orge	1,5 - 2,0 L + 1,3 L ou 1,5 - 2,0 L + 1,6 L	folle avoine, 1 à 3 feuilles ou folle avoine, 4 feuilles	Se référer à l'étiquette d'Assert 300 SC
Axial 100 EC Herbicide	blé de printemps, orge	1,5 - 2,0 L + 600 mL	folle avoine, sétaires verte et glauque, avoine spontanée, graine de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet	Adigor 700 mL/ha
Everest Solupak 70 DF	blé de printemps	1,5 - 2,0 L + 43 g	folle avoine, sétairie verte	Se référer à l'étiquette d'Everest Solupak 70 DF

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE CERTAIN POUR LA SUPPRESSION À LARGE SPECTRE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

On peut mélanger en réservoir l'herbicide Certain à l'herbicide Refine Extra pour une suppression à large spectre des mauvaises herbes à feuilles larges. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ailleurs sur cette étiquette ainsi que celles indiquées sur l'étiquette du Refine Extra seront supprimées par ce mélange en réservoir. Suivre toutes les mesures de précaution, les directives, ainsi que les limites de réensemencement et de rotation indiquées sur chacune des étiquettes et suivre celles qui sont les plus restrictives.

Produit d'association	Cultures	Taux des produits/ha - herbicide Certain Herbicide + Refine Extra	Mauvaises herbes additionnelles	Taux de l'adjuvant
Herbicide Refine Extra	blé de printemps, orge de printemps	1,5 L + 20 g	Se référer à la liste de mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette d'herbicide Refine Extra	Agral 90, AgSurf ou Citowett Plus, 0,2 % v/v

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIV AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que SHARDA Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, SHARDA Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

PRODUCTION DE PHLÉOLE ÉTABLIE POUR LE FOIN ET LE FOURRAGE DANS L'OUEST DU CANADA

Pour la suppression des mauvaises herbes figurant sur l'étiquette dans les champs en production de phléole établie pour le foin et le fourrage dans l'Ouest du Canada, appliquer l'herbicide Certain à un taux de 2 L/ha. N'effectuer qu'une seule application en postlevée par saison. NE PAS appliquer dans les 7 jours avant la récolte. Pour utilisation dans les provinces des Prairies et les régions de la rivière de la Paix, Okanagan et Creston de Colombie-Britannique seulement.

PHLÉOLE ÉTABLIE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DANS L'OUEST DU CANADA

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les cultures de phléole établie dans l'Ouest du Canada, appliquer l'herbicide Certain à un taux de 1,5 - 2 L/ha. N'effectuer qu'une seule application en post-levée par saison. Appliquer à partir de la 3 feuilles jusqu'à avant le stade de la feuille étandard. Délai pour la coupe ou le pâturage des champs traités : 7 jours après l'application. Pour utilisation dans les provinces des Prairies et les régions de la rivière de la Paix, Okanagan et Creston en Colombie-Britannique seulement. La phléole est particulièrement sensible aux conditions de stress et il peut survenir des lésions aux cultures ou une diminution du rendement lorsqu'on applique des herbicides dans des conditions de stress (p. ex. sécheresse ou gel).

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET VIVACES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (*Phalaris canariensis*) Y COMPRIS L'ALPISTE DES CANARIES ANNUELLE CULTIVÉ POUR LE CONSOMMATION HUMAINE

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette dans les cultures de graines de l'alpiste des Canaries (*Phalaris canariensis*), appliquer l'herbicide Certain à un taux de 1,5 – 2,0 L/ha dans au moins 100 L d'eau/ha pour couvrir entièrement les mauvaises herbes, avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque les graines de l'alpiste des Canaries sont entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille étandard. N'effectuer qu'une seule application en post-levée par saison. Ne PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte. Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix, d'Okanagan et de Creston SEULEMENT de la Colombie-Britannique. Les grains annuelles de l'alpiste des canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE L'HERBICIDE CERTAIN POUR OBTENIR DES DÉTAILS ET DES INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon sans pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce ayant une profondeur de :		Habitats estuariens/marins ayant une profondeur de :		Habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	

Pulvérisateur agricole	Céréales, lin, graminées, graine de l'alpiste des Canaries (<i>Phalaris canariensis</i>)	1	1	1	1	4
------------------------	--	---	---	---	---	---

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de la dérive de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Certain est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Certain et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Certain ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce

qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.